

828

ARRETE CONJOINT N°...../MEEF/MEF/2016

Portant Révision de l'Arrêté conjoint N°6758/ME/MEF/98 instituant les modalités de prélèvement de la taxe d'importation des substances chimiques en République de Guinée.

Le Ministre en charge de l'Environnement
et le Ministre du Budget

Vu la Constitution

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu l'Ordonnance N°045/PRG/SGG du 28 mai 1987 portant Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/141/PRG/SGG du 20 avril 2016, portant attribution et Organisation du Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts ;

Vu le Décret D97/287/PRG/SGG du 24 décembre 1997 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en République de Guinée.

ARRETENT

Article 1^{er}

En application des articles 76 (alinéas 3 et 4) et 88 (alinéa 2) de l'Ordonnance N° 045/PRG/87 du 28 Mai 1987 portant code de l'environnement, et en application des dispositions des articles 9 et 10 du Décret D97/287/PRG/SGG du 24 décembre 1997, réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en République de Guinée,

Le présent Arrêté Conjoint porte sur une Révision de l'Arrêté conjoint N°6758/ME/MEF/98 qui définit le champ d'application et l'assiette de la taxe sur les substances chimiques et produits dangereux, les exceptions, les taux de base ainsi que les modalités d'évaluation et de recouvrement des montants résultant de l'application de ces taux.

Article 2

La taxe applicable à l'importation des substances chimiques et produits dangereux est instituée pour alimenter le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement conformément à l'article 88 sus cité.

Article 3

La taxe à l'importation des substances chimiques et produits dangereux s'applique sur les produits chimiques strictement réglementés (classe 2), sur ceux réglementés (classes 3 et 4) et sur les sources radioactives et éléments radioactifs. Elle est exigible au moment de l'importation, lorsque lesdits produits sont importés pour des fins de commercialisation, d'utilisation industrielle et agro-pastorale. Le montant de la taxe doit être payé avant enlèvement des produits sous douane ou dans un délai maximum n'excédant pas sept jours après la fin des formalités douanières.

Article 4

La Direction Nationale de l'Environnement/Ministère de l'Environnement est chargée de l'établissement de l'assiette et le recouvrement des montants de la taxe est assuré par le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement. Les Ministères en charge du Budget et du Trésor sont chargés du contrôle de gestion des montants versés au compte du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement.

Article 5

La taxe sur les substances chimiques et produits dangereux ne s'applique pas sur : les produits chimiques interdits ; les produits chimiques offerts à la Guinée dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ; les produits pharmaceutiques et réactifs de laboratoire pour hôpitaux, établissements d'enseignement et centres de recherche, lorsque les quantités importées ne risquent pas de porter atteinte à la santé et l'environnement ;

Article 6

Les taux de base de la taxe sont forfaitaires et sont fixés en fonction des degrés de nocivité par classe, de la fluctuation monétaire des produits chimiques des différentes classes.

POUR LES PRODUITS CHIMIQUES DE LA CLASSE 2

- 500 kg à 50 Tonnes	50 000 GnF/Tonne
- 50 à 100 Tonnes	55.000 GnF/Tonne
- 100 à 200 Tonnes	60 000 GnF/Tonne
- de plus 200 à 400 Tonnes	65.000 GnF/Tonne
- de plus de 400 à 600 Tonnes	70.000 GnF/Tonne
- de plus de 600 à 800 Tonnes	75.000 GnF/Tonne
- de plus de 800 à 1000 Tonnes	80.000 GnF/Tonne
- de plus de 1000 à 5.000 Tonnes	85.000 GnF/Tonne
- de plus de 5 000 à 10000 Tonnes	90.000 GnF/Tonne
- plus de 10 000 Tonnes	100 000 GnF/Tonne

POUR LES PRODUITS CHIMIQUES DE LA CLASSE 3

- 1 à 50 Tonnes	20.000 GnF/Tonne
- 50 à 100 Tonnes	25.000 GnF/Tonne
- 100 à 200 Tonnes	30.000 GnF/Tonne
- de plus 200 à 400 Tonnes	35.000 GnF/Tonne
- de plus de 400 à 600 Tonnes	40.000 GnF/Tonne
- de plus de 600 à 800 Tonnes	45.000 GnF/Tonne
- de plus de 800 à 1000 Tonnes	50.000 GnF/Tonne
- de plus de 1000 à 5000 Tonnes	55.000 GnF/Tonne
- de plus de 5000 à 10 000 Tonnes	60.000 GnF/Tonne
- plus de 10000 Tonnes	65 000 GnF/Tonne

POUR LES PRODUITS CHIMIQUES DE LA CLASSE 4

- 1 à 50 Tonnes	10.000 GnF/Tonne
- 50 à 100 Tonnes	15.000 GnF/Tonne
- 100 à 200 Tonnes	20.000 GnF/Tonne
- de plus 200 à 400 Tonnes	25.000 GnF/Tonne
- de plus de 400 à 600 Tonnes	30.000 GnF/Tonne

- de plus de 600 à 800 Tonnes
- de plus de 800 à 1000 Tonnes
- de plus de 1000 à 5000 Tonnes
- de plus de 5000 à 10 000 Tonnes
- plus de 10000Tonnes

35.000 GnF/Tonne
 40.000 GnF/Tonne
 45.000 GnF/Tonne
 50.000 GnF/Tonne
 55 000 GnF/Tonne

POUR LES SOURCES ET ELEMENTS RADIOACTIFS
 4.000.000 GnF/Unité.

Article 7

Le montant de la taxe à l'intérieur d'une classe est déterminé par le produit des taux de base de la classe et de la quantité de produits chimiques importée, exprimée en Tonne.

Article 8

Pour chaque dossier d'importation de produits chimiques, le montant de la taxe est évalué conformément aux dispositions des articles 6 et 7 sus visés, et est versé en espèce ou en chèque barré au compte du Fonds de Sauvegarde de l'Environnement domicilié à la BCRG- Conakry.

Article 9

Après dépôt du reçu bancaire attestant le versement du montant de la taxe, une quittance dûment signée et cachetée est délivrée au payeur par le Fonds de Sauvegarde de l'Environnement avec copie à la Direction Nationale de l'Environnement.

Article 10

Toute attitude de réticence ou de refus de paiement de la taxe dans le temps requis, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi L/96/012 du 22/07/1996 modifiant et complétant l'Ordonnance N°022/PRG/89 du 10 mars 1989 portant sur les pénalités du code de l'environnement, notamment, en ses articles 67 nouveau et 124 nouveau.

Article 11

Des amendements aux dispositions du présent arrêté pourront être apportés chaque fois que les Ministres chargés respectivement de l'Environnement et du Budget le jugeront nécessaire.

Article 12

Les Directeurs Nationaux de l'Environnement, du Budget et du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application correcte des dispositions du présent Arrêté conjoint.

Article 13

Le présent Arrêté conjoint qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 22 ^{LEV} 2017 /2016

Le Ministre en charge de l'Environnement


 Mme KOUROUMA Hadja Christine SAGNO

Ampliation

Le Ministre du Budget


 Mohamed Lamine DOUMBOUYA

- SGG.....1
- MEEF.....2
- MEF.....2
- J.O:.....6

ANNEXE I : LISTE DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE LA CLASSE 1 NATIONALE :
 SUBSTANCES CHIMIQUES EXTREMÉMENT DANGEREUSES
 (SUBSTANCES CHIMIQUES INTERDITES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL)

N°	NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLAS. ONU	REMARQUES
1	Acétate de phénylmercure	6.1	Poison très dangereux
2	Autres composés inorganiq./organiq.de mercure	6.1	Poison très dangereux
3	Chlorure mercureux (calomel)	6.1	Poison très dangereux
4	Chlorure mercurique	6.1	Poison très dangereux
5	Halons	2/9	Toxique, dangereux,
6	HexachloroCycloHexane (HCH)	6.1	Toxique, très dangereux
7	Isomère HCH en position bêta	6.1	Toxique, très dangereux
8	Isomère HCH en position gamma	6.1	Toxique, très dangereux
9	Isomères HCH en position alpha	6.1	Toxique, très dangereux
10	Mercaptobenzothiazole	6.1	Toxique, très dangereux
11	Mercure (blanc et rouge)	6.1/8	Toxique, corrosif, dang.
	Méthyl mercure	6.1	Poison très dangereux
13	Oxyde de mercure (mercure II)	6.1	Poison très dangereux



ANNEXE II : LISTE DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE LA CLASSE 2 NATIONALE :
 SUBSTANCES CHIMIQUES TRÈS DANGEREUSES.
 (SUBSTANCES CHIMIQUES STRICTEMENT RÉGLEMENTÉES)

	NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLAS. ONU	OBSERVATIONS
1	1,1,1-Trichloroéthane	6.1	Dangereux
2	1,1,2-Trichloroéthane	9	Dangereux
3	1,1-Dichloroéthane (chlorure éthyldène)	3	Inflammable, dangereux
1	1,1-Dichloroéthylène (chlorure vinylidène)	3	Inflammable, dang.
5	1,1-Diméthylhydrazine	6.1/3/8	Toxique, infla, Corrosif
5	1,2-Dibromo-3-chloropropane	6.1	Combustible, dang.
7	1,2-Dichloroéthane (dichlorure d'éthylène)	3/6.1	Inflammable, toxique
3	1,2-Diéthylaminoéthanol	3	Inflammable, dangereux
3	1,2-Diphénylhydrazine	6.1	Toxique, dangereux
0	1,3-Butadiène (vinyléthylène)	2.1	Inflammable, explosif
1	1,4-Dichlorobenzène	6.1	Toxique, combustible
2	1-Dodécane-thiol (lauril mercaptan)	3/6.1	Combustible, toxique
3	2,3-Dichloro-1-nitrobenzène	9	Combustible, dang.
4	2,3-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
F	2,4-Diaminophénol	6.1/3	Toxique, inflammable
6	2,4-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
7	2,4-Dichlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
8	2,4-Dichlorophénoxyacétique acide	6.1	Toxique, combustible
9	2,4-Dinitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
0	2,5-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
1	2,5-Hexanediol	3	Inflammable, dangereux
2	2,6-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
3	2,6-Dichlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
4	2-Chloro-1-nitrobenzène	6.1	Toxique, dangereux
5	2-Chloroacétophénone	6.1	Toxique, dangereux
6	2-Chloroaniline	6.1	Toxique, combustible
7	2-Chloronaphthalène	6.1	Toxique, dangereux
8	2-Hexane	6.1	Toxique, inflammable
9	2-Mercaptobenzimidazole	6.1	Toxique
0	2-Naphthylamine	6.1	Très toxique
1	2-Nitropropane (isonitropropane)	3	Inflammable
2	3,4-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
3	3-Chloroaniline	6.1	Toxique, combustible
4	4-Chloroaniline (p-chloroaminobenzène)	6.1	Toxique, combustible
5	4-Chloro-m-crésol	6.1	Toxique, combustible
6	4-Nitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
7	Acétaldéhyde	6.1	Toxique
8	Acétate de butyl (butyl acetate)	3/6.1	Inflammable, toxique
9	Acétate de plomb	6.1	Toxique, dangereux
0	Acétate d'éthyl (ethyl acetate)	3/6.1	Inflammable, toxique
1	Acétone	3/6.1	Inflammable, toxique
2	Acétonitrile	6.1	Toxique
3	Acétonitrile (cyanure de méthyle, cyanométhane)	6.1	Toxique, inflammable
4	Acide arsénique/acide arsénieux	8	Corrosif, dangereux
5	Acide benzène arsénic (acide diméthylarsénic)	9	Dangereux
6	Acide cyanhydrique	6.1/8	Toxique, corrosif
7	Acide fluorhydrique	8	Corrosif, très toxique



benzidine	6.1	Toxique, dangereux
bromodiméthylethyl	6.1	Toxique, inflammable
chloropropane	3	Inflammable
chlorure d'éthylène (usage non agricole)	3/6.1	Inflam., toxique, dang.
diéthyl phthalate (diéthyl ester)	3	Inflammable
diéthyl sulfate	6.1	Toxique, dangereux
diéthylène glycol monoéthyl	9	Combustible, dang.
diéthylène glycol monométhyl éther	9	Combustible, dang.
diisobutyl Ketone	6.1	Toxique, dangereux
diisopropyl benzène	6.1/3	Toxique, inflammable
fluants/solvants spéciaux pour véhicule	3/6.1	Inflammable, dangereux
diméthyl sulfate	6.1/8	Toxique, corrosif
diméthyl-1,1-hydrazine (*)	6.1	Toxique, dangereux
diméthylamine	2/3/6.1	Inflammable, toxique
diméthylamino-4azobenzène (*)	6.1	Toxique, dangereux
diméthylchloroéther	6.1/3	Toxique, inflammable
diméthylnitrosamine	6.1	Toxique, dangereux
di-n-phenylchlorés (usage non agricole)	6.1	Toxique, dangereux
diphénylhydrazine	6.1	Toxique, dangereux
disulfure de carbone	6.1	Toxique, explosif, infla.
dynamite à base de TNT	1.1	Explosif, inflammable
elastomères	3	Inflammable, dang.
éléments radioactifs	7	Très dangereux
encres d'imprimantes	6.1	Toxique, polluant dang.
encres d'imprimeries	6.1	Toxique, polluant dang.
epichlorhydrin	6.1	Toxique, dangereux
équipements radioactifs	7	Très dangereux
essence	3	Toxique, inflammable
étain	6.1	Toxique, dangereux
éthanol	3	Inflammable
éther allyl glycidique	3/6.1	Inflammable, toxique
éthers/éthers alcools/dérivés des éthers alcools	3	Inflammable
éthyl acrylate	3	Inflammable
éthyl benzène	3	Inflammable
éthylcarbammates (uréthanes)	6.1	Toxique, dangereux
éthylène	3	Inflammable
éthylène diamine	8/3	Corrosif, inflammable
éthylène glycol (polyol)	3	Inflammable
éthylméthylsulfonates	6.1	Toxique, dangereux
ferrocyanures des métaux	6.1	Toxique, dangereux
ferrocyanures des métaux	6.1	Toxique, dangereux
fluoculents à base de cyanamide	6.1	Toxique, dangereux
fluore	6.1	Toxique, dangereux
fluorotrchlorométhane	6.1	Toxique, dangereux
fluorure de lithium	6.1	Toxique, dangereux
fluorure de silicium	6.1	Toxique
fluorure de sodium	6.1	Toxique, dangereux
fluorure d'hydrogène	8/6.1	Corrosif, toxique
formol	6.1	Toxique, dangereux
furfural	3	Toxique, inflammable
sal à base de nitrates	1.1	Explosif, inflammable

Produits visés par l'arrêté N° 91/1994/MRAFPT/DNLS du 4/6/1993, pour la prévention du cancer professionnel

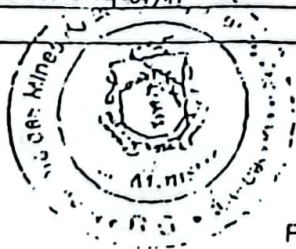
13	Hexachlorocyclopentadiène	6.1	Toxique, dangereux
13	Hexachloroéthane	9	Dangereux
14	Hexachloronaphthalène	6.1	Toxique, dangereux
15	Hexaméthylène diisocyanate	6.1	Combustible, toxique
16	Hexane rectifié	3	Toxique, inflammable
17	Huile de turpentine	3	Inflammable
18	Huiles dispersantes	3	Inflammable
19	Hydrate d'hydrazine	6.1	Corrosif, toxique
20	Hydrazine	6.1	Toxique, inflammable
21	Hydrocarbures cétoniques	6.1	Toxique, dangereux
22	Hydroquinone (1,4-Dihydroxybenzène)	6.1	Toxique, combustible
23	Hydroxamates	6.1	Toxique, dangereux
24	Hydruure de sélénium	2/3/6.1	Combustible, toxique
25	Isobenzan	6.1	Toxique, dangereux
26	Isobutanolamine (2-amino-2-méthyl-1-propanol)	3/6.1	Inflammable, toxique
27	Isobutyl Ketone	6.1	Toxique, dangereux
28	Isopropylbenzène (méthyléthylbenzène)	3	Inflammable, dangereux
29	Matières premières pour peintures spéciales	6.1	Toxique, dangereux
30	m-Chlorophénol	6.1	Explosif, toxique
31	Métaux lourds/sels des métaux lourds	6.1	Toxique, polluant dang.
32	Méthyl alcool	3	Toxique, inflammable
33	Méthylamine (méthanamine)	2/3	Inflammable, dangereux
34	Méthyléthylcétone (2-butanone/méthylpropanone)	3	Inflammable, dangereux
35	Méthylhydrazine	6.1/3/8	Toxique, infla. Corrosif
36	Méthylisobuthylcétone	6.1	Toxique, dangereux
37	Méthylisocyanate	6.1/3	Inflammable, toxique
38	M-Nitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
39	Monochloroéthane	2/3	Inflammable, dangereux
40	Monoxyde de cadmium	6.1	Toxique
41	Morpholine	3	Inflammable
42	M-Xylène	3	Inflammable, dangereux
43	Naphthalène	6.1	Toxique, dangereux
44	Naphtylaine-1 (*)	6.1	Toxique, dangereux
45	N-Hexane (hexane normal)	3	Toxique, inflammable
46	Nickel	4.2	Toxique, polluant dang.
47	Nitrate d'ammonium	1.1/5.1	Explosif, oxydant dang.
48	Nitrate de plomb	5.1	Explosif, oxydant dang.
49	Nitro-4diphényle (*)	6.1	Toxique, dangereux
50	Nitrobenzène	6.1	Combustible, toxique
51	Nitroféne	6.1	Toxique, dangereux
52	Nitroglycérin	1.1/3/6.1	Explosif, inflam., toxique
53	Nitrométhane	3	Inflammable
54	Nitrotoluène	1.1	Explosif, inflammable
55	O-Chlorophénol	6.1	Toxique, explosif
56	O-Crésol	6.1	Toxique, combustible
57	O-Nitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
58	O-Phénylènediamine	6.1	Toxique, explosif
59	Oxyde de propylène	3	Inflammable
60	Oxyde de titane	9	Dangereux
61	Oxyde d'éthylène (usage non agricole)	3	Inflammable, très dang.
62	O-Xylène	3	Inflammable, dangereux

Produits visés par l'arrêté N° 93/4794 (MRAF) - UNTLS du 4/0/1993, portant prévention du cancer professionnel.

chlorophénol	6.1	Toxique, explosif
-Crésol	6.1	Toxique, combustible
ntures spéciales à base de benzène	6.1	Toxique, dangereux
ntures spéciales pour véhicule	3/6.1	Inflammable, dangereux
lacarbonyl de fer	6.1/3	Toxique, inflammable
achlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
entalfluorure d'antimoine	8/6.1	Corrosif, toxique
eroxyde benzoyl (dibenzoyl peroxyde)	5.2	Explosif, dangereux
hénol (benzenol/hydroxybenzène)	6.1	Toxique, dangereux
hénylamines	6.1	Toxique, explosif
hénylhydrazine	6.1	Toxique, poison dang.
hosgène (oxychlorure de carbone)	2/6.1/8	Toxique, corrosif, dang.
hosphate de plomb	9	Dangereux
hosphate de tris(dibromo-2,3 propyl)	6.1	Toxique, dangereux
hosphore blanc	4.2	Toxique, inflammable
hosphore rouge	4.2	Toxique, inflammable
ium	6.1	Toxique, poison dang.
lomb	6.1	Toxique, poison dang.
-nitrophénol	6.1	Combustible, toxique
olyacétals (résines alkides)	3/4	Inflammable, dang.
olybromobiphényles (PBB)	9	Polluant dangereux
olychlorobiphényles (PCB)	9	Polluant dangereux
olychloroterphényles (PCT)	9	Polluant dangereux
olyéthylène glycol	4.1	Inflammable
olyéthylènes	4	Inflammable
olymères de l'acéthylène	4	Inflammable, dangereux
olymères de l'éthylène	4	Inflammable, dangereux
olyols/Toluols	3	Inflam. dangereux
olypropylènes	4.1	Inflammable
olystyrènes	9	Dangereux
olystyrènes expansibles primaires	9	Dangereux
olystyrènes primaires	9	Dangereux
oluréthanes (mousse)	3	Inflam. dangereux
olvinylchlorés (PVC)	4.1	Inflam. dangereux
-Phénylènediamine	6.1	Toxique, dangereux
réparat.PCB teneur sup.à 0,01% en poids	9	Polluant dangereux
réparat.PCT teneur sup.à 0,01% en poids	9	Polluant dangereux
roduits mercaptans	6.1	Toxique, dangereux
ropanesultane (*)	6.1	Toxique, dangereux
ropionitryl	3	Inflammable
ropyl alcool	3	Inflammable, explosif
-Xylène	3	Inflammable, dangereux
yrène (aérosol)	6.1	Toxique, polluant dang.
yridine (solvant)	3	Inflammable
yrogallo (adhésif)	3	Inflammable
réactifs/préparations chimiques pour photographie	6.1	Toxique, polluant dang.
ésines anioniques	3	Inflammable
ésines cationiques	3	Inflammable
ésines mélaméniques primaires	4	Inflammable
ésines uréiques primaires	4	Inflammable
ésorcinol (solvant)	6.1	Toxique, inflammat

Produit visé par l'arrêté N° 83/4794/M/RAFRT/DN/TLIS du 4/6/1993, portant prévention du cancer professionnel.

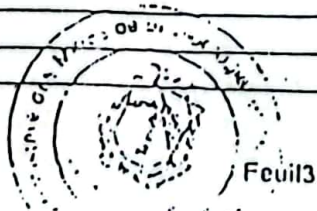
	Résorcinol dioxyde		6.1	Toxique, inflammable
305	Rodure		6.1	Toxique
306	Rognures/déchets de matières plastiques		4.1	Inflammable
307	Salicylate de sodium (ingrédient cosmétique)		6.1	Toxique, corrosif
308	Sélénite de sodium		6.1	Toxique
309	Sélénum/oxyde de sélénium		6.1	Toxique, polluant dang.
310	Silices/terres siliceuses		9	Dangereux
311	Solvant naphtha		3	Inflammable
312	Sources/matières radioactives artificielles		7	Très dangereux
313	Styrène (vinylbenzène/phényléthylène)		3	Inflammable
314	Sulfate de nickel		9	Dangereux
315	Sulfure d'hydrogène		2/3/6.1	Inflam., explosif, toxique
316	Tanins/extraits tannants		6.1	Toxique, polluant dang.
317	Tégoamine (catalyseur product.mousse)		9	Dangereux
318	Tellurium		6.1	Toxique
319	Tercarol		4.3	Inflammable dangereux
320	Tétrachloroéthylène		6.1	Toxique, dangereux
321	Tétrachlorure de carbone		6.1	Toxique
322	Tétrachlorure de silicium		6.1	Toxique
323	Tétraéthyl plomb		6.1	Combustible, toxique
324	Tétraméthyl plomb		6.1	Toxique, poison dang.
325	Thallium		6.1	Toxique, dangereux
326	Tolidine		6.1	Toxique, dangereux
327	Toluène (méthylbenzène/toluol)		3	Inflammable, dangereux
328	Toluènediisocyanate (TDI)		6.1	Toxique, dangereux
329	Tribromométhane (méthylène tribromure)		6.1	Toxique, dangereux
330	Tribromure de bore (tribromoborane)		8	Corrosif, dangereux
331	Tributylphosphate		6.1	Toxique, dangereux
332	Trichloroacétaldéhyde monohydrate		6.1	Toxique, dangereux
333	Trichloroéthylène		6.1	Toxique, dangereux
334	Trichlorofluorométhane		2	Dangereux
335	Trichlorure d'arsenic (trichloroarsenic)		6.1	Toxique, dangereux
336	Trichlorure de benzène		6.1	Toxique, dangereux
337	Tricrésylphosphate		6.1	Toxique, dangereux
338	Trifluorure de bore (trifluoroborane)		2/6.1	Toxique, dangereux
339	Trihydrure d'arsenic		2/3/6.1	Inflammable, toxique
340	Trimolite		6.1	Toxique, dangereux
341	Trinitrotoluène (TNT)		1.1	Explo.puissant, violent
342	Trioxyde de chrome		6.1	Toxique, dangereux
343	Triphénylphosphate		6.1	Toxique, dangereux
344	Tris-(2,3 dibromopropyl)-phosphate		6.1	Toxique, dangereux
345	Tris-aziridinyphosphinoxyde		6.1	Toxique, dangereux
346	Ugilect (substituant des PCB)		9	Polluant dangereux
347	Vanadium		9	Dangereux
348	Vernis spécial à base de xylène		6.1	Toxique, dangereux
349	Xylénols et leurs dérivés		6.1	Toxique, dangereux
350	Xylidine (ingrédient cosmétique)		6.1	Toxique, dangereux
351	Zinc		4.1	Inflam.polluant dang.



ANNEXE III : LISTE DE SUBSTANCES CHIMIQUES DE LA CLASSE 3 NATIONALE :
 SUBSTANCES CHIMIQUES MODEREMENT DANGEREUSES.
 (SUBSTANCES CHIMIQUES REGLEMENTEES)

NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLAS. ONU	OBSERVATIONS
1-Butanol (alcool butylique)		Inflammable, dangereux
2-Butanol (second butanol)		Inflammable, dangereux
Acétaldéhyde/aldéhyde acétique	3	Inflammable, explosif
Acide benzoïque	8	Corrosif, dangereux
Acide chloracétique (acide monochloroacétique)	8	Corrosif, dangereux
Acide chlorhydrique	2/8	Corrosif, dangereux
Acide perchlorique	8	Corrosif, toxique
Acide phosphorique	8	Corrosif, toxique
Acide picrique/dérivés picrates	8	Corrosif, toxique
Acide polyphosphorique	8	Corrosif, toxique
Acide salicylique/dérivés salicylates	8	Corrosif, toxique
Acide stéarique/dérivés (stéarates)	8	Corrosif, dangereux
Acide sulfonitrique	8	Corrosif, toxique
Acide sulfurique du commerce	8	Corrosif, dangereux
Acide sulfurique industriel (oléum)	8	Corrosif, dangereux
Acide sulfurique pour batterie	8	Corrosif, dangereux
Agents de surface anionique	9	Dangers divers
Agents de surface organique	9	Dangers divers
Aldéhyde benzoïque (benzaldéhyde)	3	Dangereux
Anhydride acétique	8	Corrosif, dangereux
Autres matières premières peintures ordinaires	9	Dangereux
Autres matières premières pour teinture	3/9	Inflammable, dangereux
Autres phosphates (usage non agricole)	8	Corrosif, dangereux
Autres phosphates des métaux	9	Dangers divers
Batteries chargées d'acide sulfurique	8	Corrosif, dangereux
Bougies/chandelles	4	Inflammable
Bromate de sodium	5.1	Oxydant, dangereux
Butane (liquide/gaz)	3	Inflammable, dangereux
Buthylène	3	Inflammable, dangereux
Carbonate de barium	9	Dangers divers
Chlorate de sodium	8	Corrosif, dangereux
Chlorure acétyl	3/8	Inflammable, corrosif
Chlorure de barium	8	Corrosif, dangereux
Chlorure de zinc	8	Corrosif, dangereux
Chlorure sulfuryl	8	Corrosif, dangereux
Chromate de plomb	9	Dangereux
Cosmétiques divers	8/9	Corrosif, dangereux
Cuivre	9	Dangereux
Détergents (poudre, liquide)	8/9	Corrosif, dangereux
Diluants divers	3	Inflammable, dangereux
Diméthyl sulfate	8	Corrosif, dangereux
Dioxyde de manganèse	9	Dangereux
Esters organiques/esters inorganiques	5.1/8/9	Corrosif, dangereux
Ethylène	3	Inflammable
Fluor	2/5.1	Dangereux
Formaldéhyde (oxyde de méthylène)	3	Inflammable
Huile de paraffine	3	Inflammable
Hydroxyde d'ammonium	8	Corrosif, dangereux

	de potassium/potassium (solide/liquide)		
	Hypobromite de calcium	5.1	Corrosif, dangereux
	Hypobromite de potassium	5.1	Oxydant, dangereux
	Hypobromite de sodium	5.1	Oxydant, dangereux
52	Hypochlorite de calcium	5.1	Oxydant, dangereux
53	Hypochlorite de potassium	5.1	Oxydant, dangereux
54	Hypochlorite de sodium (eau de javel)	5.1	Oxydant, dangereux
55	Isobutyl alcool (isobutanol)		Inflammable, dangereux
56	Manganèse	9	Dangereux
58	Méthylène	3	Inflammable
59	N-Acétate d'amyl	3	Inflammable
60	N-Butanol	3	Inflammable, dangereux
61	Nitrate de barium	5.1	Corrosif, dangereux
62	Octate d'étain	9	Dangereux
63	Oxychlorure de phosphore	8	Corrosif, dangereux
64	Oxyde de cuivre	9	Dangers divers
65	Oxyde de fer	9	Dangereux
66	Oxyde de zinc	9	Dangereux
67	Oxyde nitreux	2	Dangereux
68	Paraffine (plaquettes/rognures)	4	Inflammable
69	Peinture ordinaire base solvant non organique	9	Dangereux
70	Peinture ordinaire base solvant organique	3	Inflammable, dangereux
71	Perchlorate de potassium	1.1	Explosif, dangereux
72	Perchlorate de sodium	1.1	Explosif, dangereux
73	Permanganate de potassium	9	Oxydant, explo. Inflam.
74	Peroxyde de zinc	9	Dangereux
75	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)	5.1/8	Oxydant, corrosif
76	Peroxydes organiques	5.2	Oxydant, explo. Inflam.
77	Persulfate d'ammonium (usage non agricole)	8	Corrosif, dangereux
78	Phosphate d'ammonium (usage non agricole)	8	Corrosif, dangereux
79	Phosphate disodique	8	Corrosif, dangereux
80	Phosphate monosodique	8	Corrosif, dangereux
81	Phosphate trisodique	8	Corrosif, dangereux
82	Phosphore/phosphures/allumettes	4.2	Inflammable
83	Pigments pour peinture	6.1	Toxique, dangereux
84	Pigments pour teinture	6.1	Toxique, dangereux
85	Propane	3	Inflammable
86	Propanol	3	Inflammable
87	Propanol 1	3	Inflammable
88	Propanol 2	3	Inflammable
89	Propylène	3	Inflammable
90	Sec-Acétate d'amyl (1-Méthylbutyl acétate)	3	Inflammable
91	Silicone/Dabco	9	Dangereux
92	Solvants divers	3	Inflammable
93	Soude caustique/hydroxyde de sodium (solid/liq)	8	Corrosif, dangereux
94	Sulfate de cuivre	9	Dangereux
95	Ter-Butanol	3	Inflammable, dangereux
96	Vernis auto	3	Inflammable, dangereux
97	Vernis bois	3	Inflammable, dangereux
98	Vernis cosmétiques	3	Inflammable, dangereux
99	Vernis pour peinture	3	Inflammable, dangereux
100	Vernis pour teinture	3	Inflammable, dangereux



Feuil3

Page 2

ANNEXE IV : LISTE DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE LA CLASS. 4-NATIONALE :
 SUBSTANCES CHIMIQUES LÉGEREMENT DANGEREUSES.
 (SUBSTANCES CHIMIQUES RÉGLEMENTÉES)

NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLAS. ONU	CONSERVATIONS
Corrosifs	8	Corrosif
Éthylène	2/2	Inflammable
Acide acétique	8	Corrosif
Acide ascorbique	8	Corrosif
Acide bromhydrique/dérivés (bromates)	8	Corrosif
Acide butyrique/dérivés (butyrates)	8	Corrosif
Acide carbonique	8	Corrosif
Acide citrique	8	Corrosif
Acide formique/dérivés (formiates)	8	Corrosif
Acide lactique/dérivés (lactates)	8	Corrosif
Acide nitrique	8/5.1/6.1	Corrosif, oxydant dang.
Acide oxalique/dérivés (oxalates)	8	Corrosif, dangereux
Acide palmitique/dérivés (palmitates)	8	Corrosif, dangereux
Acides gras (huiles pour saponification)	8	Corrosif, dangereux
Acides gras/acides aminés	8	Corrosif, dangereux
Alcools dénaturés	3	Inflammable
Additifs pour huiles lubrifiantes	9	Dangereux
Adjuvants pour peinture	9	Dangereux
Ar liquide	9	Dangereux
Alcool dénaturé	3	Inflammable, dangereux
Alcool éthylique	3	Inflammable
Alcool propylique	3	Inflammable
Aldéhyde acétique	9	Dangereux
Aldéhyde formique	9	Dangereux
Aldéhydes cycliques	9	Dangereux
Allumettes	4	Inflammable, dangereux
Amoniac gaz	2	Risque d'explosion
Amoniaque liquide	8	Corrosif
AVR	9	Dangereux
Hydride acétique	9	Dangereux
Hydride sulfureux	9	Dangereux
Géigel et préparations pour dégivrage	9	Dangereux
Imousse	9	Dangereux
Insecticides en aérosol (insecticide liquide)	9	Dangereux
Insecticides en baguette (insecticide solide)	4.1	Inflammable, dangereux
Insecticides en spirale (insecticide solide)	4.1	Inflammable, dangereux
Oxydants pour caoutchouc et plastiques	9	Dangereux
Juice fruité	9	Dangereux
Juice grenadine	9	Dangereux
Juice orange	9	Dangereux
Juice tonic	9	Dangereux
Hydrate	3	Inflammable
Carbonates des métaux alcalins	8	Corrosif
Acides inorganiques	8	Corrosif



	alcools	3	Inflammable
	Autres aldéhydes des éthers	9	Dangereux
17	Autres antimoustiques (insecticides en poudre)	9	Dangereux
18	Autres borates	9	Dangereux
19	Autres carbonates des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
20	Autres carbures	9	Dangereux
21	Autres chlorures des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
	Autres chlorures des métaux alcalins	8	Corrosif
23	Autres dérivés de l'acide nitrique	8/5.1/6.1	Corrosif, oxydant, dang.
24	Autres détergents	8/9	Corrosif, dangereux
25	Autres huiles minérales	9	Dangereux
26	Autres mat. premières boissons non alcoolisées	9	Dangereux
27	Autres matières premières boissons alcoolisées	9	Dangereux
28	Autres nitrates des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
29	Autres nitrates des métaux alcalins	8	Corrosif
30	Autres nitrates/nitrites des métaux alcalins	5.1	Explosif, inflam., oxydant
31	Autres nitrites	9	Dangereux
32	Autres préparations savonneuses	8/9	Corrosif, dangereux
33	Autres produits de nettoyage à sec	9	Dangereux
34	Autres savons	8	Corrosif, dangereux
38	Autres solvants d'extraction	3/9	Inflammable, dangereux
39	Autres sulfates des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
40	Autres sulfates des métaux alcalins	8	Corrosif
41	Autres types de ciment (plâtre, durcal, craie, etc.)	9	Dangereux
42	Azote liquide	9	Dangereux
43	Baguettes de soudure enrobées	9	Dangereux
44	Baryte caustique	8	Corrosif
45	Bases sucrantes	9	Dangereux
46	Benzoate de sodium	9	Dangereux
47	Bicarbonate de magnésium	8	Corrosif
48	Bicarbonate de potassium	8	Corrosif
49	Bicarbonate de sodium	8	Corrosif
50	Bitume de pétrole	3	Inflammable
51	Bleu marine/Outremer/Autres mat. colorantes	9	Dangereux
52	Borates des métaux	9	Dangereux
53	Carai	3	Inflammable
54	Camphre	4.3	Inflammable
55	Carbonate de calcium	9	Dangereux
56	Carbonate de potassium	9	Dangereux
57	Carbonate de sodium	9	Dangereux
58	Carbure de calcium	4.3	Inflammable
59	Carcel cbr-cbl-dif/bo	9	Dangereux
60	Cellupulline en poudre	9	Dangereux
61	Charbon activé	4.3	Inflammable
62	Charges pour peinture	9	Dangereux
63	Chaux éteinte (lait de chaux)	8	Corrosif
64	Chaux hydraulique	9	Dangereux
65	Chaux vive (oxyde de calcium)	9	Dangereux
66	Chlore liquide	2/6.1	Dangereux, explosif
67	Chlorure d'ammonium	8	Corrosif



98	Chlorure de calcium	8	Corrosif
99	Chlorure de potassium (usage non agricole)	8	Corrosif
100	Chlorure de sodium	8	Corrosif
101	Chlorure de zinc	8	Corrosif
102	Ciment hydraulique	8	Corrosif
103	Ciment non pulvérisé (clinker)	9	Dangereux
104	Ciment portland	8	Corrosif
105	Cire à cacheter	3	Inflammable
106	Cire de pétrole	3	Inflammable
107	Coke de pétrole	3	Inflammable
108	Colle optal	3	Inflammable
109	Colle/gélatine	3	Inflammable
110	Colles et adhésifs	3	Inflammable
111	Colorants pour boisson	9	Dangereux
112	Colorants pour mousse	9	Dangereux
113	Colorants pour peinture	9	Dangereux
114	Colorants pour teinture	9	Dangereux
115	Composés oxygénés éléments non métalliques	9	Dangers divers
116	Compositions et charges pour extincteurs	9	Dangereux
117	Deogen	9	Dangereux
118	Dérivés de l'acide acétique	8	Corrosif
119	Dioxyde de carbone	2	Dangereux
120	Dioxyde de sodium (oxylithe)	5.1	Matière comburante
121	Dioxyde de soufre	2/6.1	Toxique, dangereux
122	Durcisseurs pour savon	9	Dangereux
123	Edulcorant	9	Dangereux
124	Emulsions pour surfaces sensibles	9	Dangereux
125	Enduits pour peinture	9	Dangereux
126	Engymes amyliques	9	Dangereux
127	Explosifs pour feux d'artifice	1.1	Explosif
128	Extraits divers/production industrielle de boissons	9	Dangereux
129	Fuel oil (mazout)	3	Inflammable
130	Gaz carbonique liquéfié	2	Risque d'explosion
131	Gaz-oil	3	Inflammable
132	Glucose pour usage industriel	5.1	Matière comburante
133	Glycérine	3	Inflammable
134	Goudron de pétrole/goudron de houille	3	Inflammable
135	Graisses	9	Dangereux
136	Gypse/plâtre/durcal/craie	9	Dangereux
137	Huile de schiste (*)	3	Inflammable, dangereux
138	Huiles de base pour lubrifiants	3	Inflammable, dangereux
139	Huiles lubrifiantes/huiles moteurs	3	Inflammable
140	Hydraulique pour système de freinage	9	Dangereux
141	Hydrogène liquide	2/3	Inflammable, explosif
142	Iode/iodures	9	Dangereux
143	Kanon wiss NN 867	9	Dangereux
144	Lemon gingembre I N 9776	9	Dangereux
145	Lévures sèches/lévures pressées	9	Dangereux
146	Lévures vivantes	9	Dangereux

(*) Produit visé par l'arrêté N° 93/4794/MR/AFPI/DN/LS du 4/6/93 portant prévention du cancer professionnel

147	Liants pour peinture	9	Dangereux
148	L'uranol	9	Dangereux
149	Mattose pour usage industriel	5.1	Matière comburante
150	Mattol	9	Dangereux
151	Mastics	9	Dangereux
152	Mastics pour peinture	9	Dangereux
153	Métabisulfite de sodium	9	Dangereux
154	Métasilicate de sodium	9	Dangereux
155	Monoxyde de carbone	2	Inflammable, dang.
156	Neutralite	9	Dangereux
157	Nitrate de calcium (usage non agricole)	5.1	Explosif, inflam., oxydant
158	Nitrate de potassium (salpêtre)	5.1	Oxydant, explosif
159	Nitrate de sodium (salpêtre de Chile)	5.1	Oxydant, explosif
160	Nitrite de sodium/nitrite de potassium	5.1	Explosif, inflam., oxydant
161	Oxygène liquide	5.1	Oxydant
162	P3 alcaline	9	Dangereux
163	P3 oxonia	9	Dangereux
164	P3 super 1643	9	Dangereux
165	Pâtes dentifrices/préparations chimiq. similaires	9	Dangereux
166	Peroxyde de chlore (dioxyde de chlore)	5	Oxydant, explosif
167	Pétrole lampant	3.1	Inflammable, dangereux
168	Piles électriques sèches	9	Dangereux
169	Poudre décapante	9	Dangereux
170	Poudre noire	9	Dangereux
171	Poudres à lever préparées	9	Dangereux
172	Pouzzolane	9	Dangereux
173	Préparations alcooliques	3	Inflammable
174	Préparations chimiques antidétonnantes	9	Dangereux
175	Préparations chimiques pour nettoyage	9	Dangereux
176	Produits chimiques d'appret (finissage textile)	9	Dangereux
177	Produits et préparations tensio-actifs	9	Dangereux
178	Saccharose pour usage industriel	5.1	Matière comburante
179	Savon lessive/savon toilette	8	Corrosif
180	Soufre	4.1	Inflammable
181	Sulfate d'alumine	9	Dangereux
182	Sulfate d'ammonium (usage non agricole)	8	Dangereux
183	Sulfate de barium	8	Corrosif
184	Sulfate de calcium	8	Corrosif
185	Sulfate de cuivre	8	Corrosif
186	Sulfate de magnésium (usage non agricole)	8	Corrosif
187	Sulfate de méthyl	6.1	Toxique
188	Sulfate de potassium (usage non agricole)	8	Corrosif
189	Sulfate de sodium	8	Corrosif
190	Sulfate de zinc	8	Corrosif
191	Sulfure d'hydrogène	9	Dangereux
192	Tétraborates	9	Dangereux
193	Vanolène	9	Dangereux

